

DES MESURES CLÉS À LONG TERME POUR LA RECONSTITUTION DE L'ANGUILLE EUROPÉENNE EN MÉDITERRANÉE

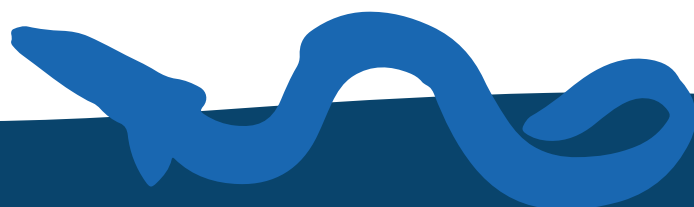
Depuis 2018, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a été à l'avant-garde de la gestion de l'anguille européenne; elle a notamment adopté une réduction d'environ 30 % de la mortalité par pêche, une interdiction totale de la pêche récréative de l'anguille et une fermeture de la pêche pendant six mois pour protéger la migration de l'anguille dans toutes les eaux. Toutefois, ces décisions se situent encore nettement en deçà des avis scientifiques et il est peu probable qu'elles garantissent la reconstitution des stocks d'anguilles.

En 2024 la CGPM doit adopter de nouvelles mesures de gestion à long terme; elle aura là l'occasion idéale de rectifier cette situation à l'échelle d'un avenir prévisible. Ces mesures doivent être suffisamment ambitieuses pour enclencher de manière significative la reconstitution des stocks dans le bassin méditerranéen et fixer l'orientation à suivre pour l'ensemble des états côtiers (UE et hors UE).

L'avis scientifique actuel (CIEM, 2023) sur les possibilités de captures et la conservation préconise l'arrêt complet de la pêche pour tous les stades de vie et dans tous les habitats, y compris celle destinée au repeuplement et à l'aquaculture. Les derniers tonnages déclarés à la CGPM faisaient état de 491 tonnes en 2021. Toutefois, l'anguille reste dans un état critique et les objectifs de la CGPM visent notamment à « garantir un faible risque d'effondrement du stock tout en maintenant des pêcheries durables et relativement stables » ; des mesures plus strictes doivent donc être adoptées.

Ainsi, sur la base des avis rendus par le Comité consultatif scientifique (CCS) de la CGPM et du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et des conclusions du programme de recherche de la CGPM sur l'anguille en Méditerranée, les mesures de gestion à long terme devraient comporter les dispositions claires suivantes:

- ▶ Restaurer durablement les habitats clés de l'anguille, tels que les lagunes côtières, y compris la qualité de l'eau, afin de maximiser l'état sanitaire et la capacité de reproduction à horizon 2029.
- ▶ Établir des mesures spatiales constituant un réseau de zones, y compris des FRA (zones de restriction des pêches), pour protéger à la fois les anguilles et leurs habitats clés d'ici 2029.



- ▶ Mettre en œuvre une interdiction totale de la pêche à la civelle afin de protéger le recrutement (SAC, 2022; programme de recherche sur l'anguille de la CGPM, 2022). Des dérogations pourraient être prévues pour le déplacement de civelles au sein d'une même masse d'eau (avis du CIEM, 2023), si ces opérations font l'objet d'un suivi scientifique robuste.
- ▶ Maintenir les fermetures semestrielles de la pêche dans toutes les eaux afin de protéger la migration des anguilles, en particulier celle des anguilles argentées en route vers la mer des Sargasses pour se reproduire, et veiller à ce que les périodes de fermetures soient alignées sur les périodes de migration.
- ▶ Maintenir l'interdiction totale de toute pêche récréative de l'anguille européenne.
- ▶ Améliorer la traçabilité des débarquements, et mettre en place un système de contrôle plus efficace, afin de réduire la pêche INN.
- ▶ Passer progressivement à une surveillance spécifique de la pêche pour tous les stades de vie de l'anguille.
- ▶ Améliorer la collecte des données et la classification CPC, la qualité des rapports; renforcer la mise en œuvre des mesures et le contrôle de la qualité des données.
- ▶ Établir une base de données publique de la CGPM, comprenant des informations sur la mise en œuvre nationale par les états riverains des mesures de gestion, ce qui renforcerait la transparence et la confiance dans les mesures de gestion.
- ▶ Réaliser un bilan intermédiaire 3 ans après la mise en œuvre, afin d'évaluer l'efficacité des mesures à long terme.

Le programme de recherche de la CGPM sur l'anguille européenne en mer Méditerranée a évalué des scénarios de gestion alternatifs par rapport aux mesures de gestion temporaires précédemment adoptées. La conclusion est claire: seule une fermeture totale de la pêche est le moyen le plus efficace d'augmenter les chances de retour vers la Mer des Sargasses des anguilles argentées (Tableau 109, GFCM Studies & Reviews 103, 2023), et ainsi de stimuler le recrutement.

L'anguille est classée par l'UICN dans la catégorie « en danger critique d'extinction » et la population ne montre actuellement aucun signe d'amélioration; des mesures d'urgence doivent être envisagées s'il n'y a pas de rétablissement mesurable au cours des trois prochaines années. Ces mesures d'urgence devraient notamment imposer un moratoire complet sur la pêche pour tous les stades de vie tant qu'une nette amélioration, amenant la population au-dessus des points de référence de la limite biologique, n'aura pas été confirmée.